

## BULLETIN D'INFORMATION PHYTOSANITAIRE N° 12/2023

### Colza

**Stade :** Les premiers colzas semés sont au stade cotylédons.

**Fumure :** Le colza valorise très bien les apports d'engrais de ferme effectués au semis (apport puis enfouissement avec le travail du sol). Cette fumure organique doit être modérée pour ne pas favoriser l'élongation de la culture avant l'hiver. Aussi, mis à part si la culture est bloquée (semis direct, pailles enfouies, précédent, conditions de minéralisation, type de sol), aucun apport d'azote minéral n'est nécessaire à l'automne. Si nécessaire, un maximum de 30 unités d'azote peut être apporté avant le 30 septembre pour aider les cultures chétives.

#### Rappels pour la mise en place

- Un semis précoce avec une densité adaptée permet à la culture d'être mieux armée face aux ravageurs d'automne.
  - Le colza devrait atteindre idéalement le stade 2 à 4 feuilles début septembre, afin de résister aux attaques de grosses altises adultes.
  - Un colza bien développé peut offrir assez de nourriture aux larves de grosses altises et de charançon du bourgeon terminal dans les pétioles et diminuer le risque qu'elles migrent dans le cœur.
- Un lit de semence fin et rappuyé va favoriser l'effet des herbicides de prélevée.
- Les colzas semés en ligne permettent un désherbage mécanique dès le stade 4 feuilles (herse étrille ou sarcluse à socs).



Voir notre dernier bulletin phyto.

**Désherbage :** Attention, les matières actives diméthachlore et métazachlore sont désormais interdites en PER.

Pour rappel, l'humidité est nécessaire à une bonne efficacité des herbicides de prélevée.

(Voir notre dernier bulletin phyto).

**Petite altise :** Il est judicieux de laisser les repousses de colza en place, afin de maintenir les petites altises sur ces parcelles pendant la levée des nouveaux semis de colza. Ces repousses pourront être détruites dès que les nouveaux semis auront atteint le stade 2 à 4 feuilles et seront plus à même de résister aux attaques.

**Limaces :** Contrôler les limaces avec le retour des précipitations (pièges), le colza y est sensible jusqu'au stade 4-5 feuilles. En bio, le phosphate de fer est autorisé. (fiche technique *Agridea* 20.63-64).

### Maïs

**Stade :** Fin floraison à grain laiteux, selon les parcelles.

**Chrysomèle des racines :** Comme en 2022, elle a été observée dans tous les pièges du réseau d'observation. L'interdiction de semer du maïs deux ans de suite sur la même parcelle sera reconduite en 2024.

### Pommes de terre

**Maladies :** Sur les parcelles non défanées, il est important de maintenir la surveillance du mildiou et, au besoin, une protection jusqu'à la destruction de la culture.

**Limaces :** Contrôlez la présence de limaces avant le défanage et appliquez des granulés molluscicide au besoin afin d'éviter les dégâts sur tubercules.

**Défanage :** Il doit se faire en fonction des critères suivants :

- la moitié ou plus du feuillage est morte et les tiges commencent à jaunir ;
- le sondage montre que le calibre et la teneur en amidon souhaités sont atteints ;
- la culture regerme ou risque de regermer.

(*FT Agridea* 4.41 - 43).

Au vu de la faible pression mildiou, il n'est pas conseillé d'ajouter un fongicide au défanage.

Après le défanage, il faut respecter un délai de 3 semaines avant la récolte afin que la peau se durcisse.

**Rappel :** Le programme « non-recours aux produits phytosanitaires en grandes cultures » autorise ici les molluscicides et fongicides en tant qu'exception.

### Betteraves

**Stade :** Les betteraves ont souffert du sec. Les températures élevées et le manque d'eau font baisser les feuilles, provoquent des arrêts de croissance momentanés et font de lumière aux adventives d'été.

**Maladies fongiques :** Quelques taches de cercosporiose ont été aperçues dans certaines parcelles de betterave. Au vu des conditions des derniers jours, la maladie n'a pas pu se développer. Pour rappel, un délai de 6 semaines doit être respecté entre le dernier traitement fongicide et la récolte.

**Charançon de la betterave :** *Lixus juncii* est arrivé assez fort dans la région cette année. Sa larve peut creuser de grosses galeries dans la partie supérieure de la

racine et créer des portes d'entrée pour la pourriture des racines.

**Altise de la betterave** : Elle a causé des dégâts en début de croissance de la betterave. Nous vous rappelons qu'elle est spécifique à cette culture et n'est pas attirée par le colza.

**Souchet comestible** : Cette espèce invasive est transportée avec les outils de travail du sol, de semis et de récolte. Veuillez contrôler vos parcelles. En cas de suspicion de présence de cette adventice, il est essentiel d'informer la station phytosanitaire et de prévenir l'entreprise en charge de l'arrachage.

### Prairies

-----  
Avec le retour des précipitations et la baisse des températures annoncée, les conditions seront à nouveau propices à la lutte chimique contre les vivaces telles que rumex et chardons.

Le produit simplex ne peut pas être utilisé après le 31.08. En cas de traitement avec les systèmes à détection des mauvaises herbes, il est essentiel de

n'utiliser que les produits homologués selon l'index des produits phytosanitaires.

Pour rappel, un herbicide à action visiblement rapide n'a pas forcément une efficacité durable car il est possible que les parties souterraines de la mauvaise herbe ne soient pas touchées.

### Intercultures

-----  
La mesure « couverture appropriée du sol » exige qu'une culture intermédiaire, ou couvert, soit mise en place dans les 7 semaines suivant la récolte de la culture principale.

La mesure « technique culturale préservant le sol » interdit la charrue depuis la récolte de la culture précédente et limite l'utilisation du glyphosate à 3,1 l/ha pour les formulations à 480 g/l ou à 4,1 l/ha pour les formulations à 360 g/l.

### Station phytosanitaire cantonale

**P.P. A**  
**2852 Courtételle**  
**Poste CH SA**

---

Case Postale 65  
2852 Courtételle  
T 41 32 545 56 00  
info@frij.ch  
www.frij.ch

Fondation  
Rurale  
Interjurassienne

COURTEMELON LOVERESSE

«Entête»  
«Prénom» «Nom»«Nom\_dalliance»  
«Nom\_2»  
«Rue»  
«Localité»